

23 février 2010

10.119

**Motion populaire de la coordination neuchâteloise
"Pas question de payer votre crise"****Dérogation au frein à l'endettement**

Les soussigné-es demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat d'étudier dans les plus brefs délais la dérogation immédiate au frein à l'endettement (conformément à l'article 24a, alinéa 5, de la loi sur les finances).

L'urgence est demandée.

Motivation

Le 5 juin 2005, le corps électoral neuchâtelois acceptait l'introduction dans la Constitution d'un mécanisme de frein aux dépenses et à la baisse des recettes fiscales. De son côté, le Grand Conseil modifiait la loi sur les finances en introduisant un frein à l'endettement.

L'élaboration des budgets depuis 2006 a démontré la rigidité de ce mécanisme. Cet état de fait s'est encore aggravé en période de crise.

Nombreux sont les salariés du canton qui sont touchés d'une manière ou d'une autre par la crise économique actuelle. Le Conseil d'Etat invite la population à être solidaire, mais lui n'utilise pas tous les moyens à sa disposition. C'est pourquoi nous vous demandons d'appliquer immédiatement l'article 24a, alinéa 5, de la loi sur les finances, afin de déroger au mécanisme de frein aux dépenses sans augmentation du coefficient de l'impôt cantonal direct.

Les salariés du canton payent déjà de manière importante les effets de la crise. Tous les secteurs sont touchés: l'industrie, le bâtiment, les commerces, les services, le parapublic et la fonction publique, que ce soit par le chômage technique, la réduction de temps de travail, le licenciement ou la diminution de dotation.

En acceptant de déroger immédiatement au frein à l'endettement, vous donnerez un signal clair et fort à la population neuchâteloise et ferez preuve d'un esprit de solidarité et de responsabilité.

*Première signataire: Catherine Laubscher, rue de la Promenade-Noire 5, 2000 Neuchâtel
Motion populaire munie de 209 signatures.*